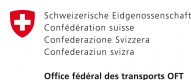




REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service communication et information



Office fédéral des transports OFT



Genève, le 7 juin 2018

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département des infrastructures du canton de Genève, du département des infrastructures et des ressources humaines du canton de Vaud, de l'Office fédéral des transports, de la Région Auvergne Rhône-Alpes (F) et de Lemanis SA

Coppet - Lancy-Pont-Rouge: un train du Léman Express toutes les 15 minutes

Le Léman Express parcourt ses premiers kilomètres sur territoire suisse. Dès le 11 juin, il reliera Coppet à Lancy-Pont-Rouge toutes les 15 minutes aux heures de pointe. Cette étape, rendue possible par la construction de points de croisement à Mies (VD) et à Chambésy (GE), a été célébrée le 7 juin 2018 en présence des partenaires institutionnels du projet transfrontalier. En décembre 2018, cette cadence au ¼ d'heure sera étendue à toute la journée, en semaine. Les trains du Léman Express sont identifiables au ruban bleu qui court sur leurs flancs. Ils desserviront 230 kilomètres de lignes et 45 gares de part et d'autre de la frontière, dès la mise en service du nouveau tracé CEVA (Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse), prévue en décembre 2019.

Les premiers kilomètres du Léman Express entre Coppet et Lancy-Pont-Rouge signifient plus de flexibilité dans les horaires et de confort dans les déplacements de la clientèle. Sur cet axe fort du futur réseau transfrontalier, le nombre des voyageurs a augmenté de 31%, durant les dix dernières années. L'introduction de la cadence au ¼ d'heure devrait booster la fréquentation dans les mêmes proportions. La section de ligne actuellement la plus fréquentée (plus de 8000 passagers/jour) se situe entre Chambésy et Genève-Sécheron.

Les neuf nouvelles rames, qui viennent compléter la flotte actuelle des CFF, disposent de quelques 200 places assises, d'un plancher surbaissé pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, d'espaces pour les poussettes et les vélos. Quand les trains du Léman Express seront au complet, il y en aura 40, aptes à rouler sur le réseau transfrontalier. Ceux-ci représentent un investissement de 236 millions de francs pour 23 rames du côté suisse, financées par les CFF, et de 222 millions d'euros pour 17 rames du côté français, financées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La cadence au ¼ d'heure entre Coppet et Lancy-Pont-Rouge, d'abord aux heures de pointe, puis toute la journée en semaine, dès décembre 2018, résulte d'une volonté politique des cantons de Vaud, de Genève et de la Confédération de répondre à une demande croissante de mobilité sur l'Arc lémanique. La présidente du Conseil d'Etat vaudois, Mme Nuria Gorrite,

M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat genevois chargé du département des infrastructures (DI), Mme Regula Herrmann, responsable de la section Voyageurs à l'Office fédéral des transports (OFT), M. Alain Barbey, représentant de la direction générale des CFF en Suisse romande, ainsi que les autorités de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été accueillis le 7 juin par les syndics et maires de Coppet, Mies, Chambésy et Versoix, des localités-clé dans la nouvelle cadence d'un train Léman Express, toutes les 15 minutes.

Quand l'ensemble du réseau transfrontalier sera opérationnel, grâce à la mise en service des 16 kilomètres du nouveau tracé CEVA, prévue en décembre 2019, 50'000 voyageurs sont attendus chaque jour sur le Léman Express. Le bassin de population desservi sera alors de plus d'un million d'habitants.

Une infrastructure indispensable à de meilleures cadences

La construction des points de croisement de Mies et de Chambésy, ainsi que la modernisation de plusieurs gares permettent la densification du trafic, y compris celui des marchandises. Ces mesures, réalisées dans le cadre du programme Léman 2030, ont été le préalable indispensable au démarrage du Léman Express sur territoire suisse. Une douzaine de projets d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire sont en cours entre Lausanne et Genève. Ils représentent un investissement public de près de 4 milliards de francs, financés par la Confédération et les cantons de Vaud et de Genève, dans le cadre de l'accord Léman 2030 signé en 2009.

Pour développer la nouvelle offre régionale du Léman Express, les CFF et la SNCF ont créé, le 15 mars 2017, la filiale Lémanis SA. Son siège est en Suisse et son actionariat réparti à hauteur de 60% pour les CFF et de 40% pour la SNCF. Elle a pour mission de planifier et de promouvoir l'offre du futur Léman Express. Quand ce dernier circulera de part et d'autre de la frontière, Lémanis s'occupera de coordonner l'exploitation au nom des maisons-mères. Elle gèrera aussi les relations avec la clientèle et les commanditaires, à savoir les cantons de Vaud, de Genève, l'OFT, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont elle sera l'interlocutrice privilégiée.

Pour toute information complémentaire :

- **Lémanis SA:** M. Mario Werren, directeur, T. + 41 79 314 72 51;
- **OFT:** service de presse, T. + 41 58 462 36 4, presse@bav.admin.ch;
- **Canton de Genève:** M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du DI, par l'intermédiaire de M. Roland Godel, secrétaire général adjoint chargé de la communication, T. + 41 22 327 96 11;
- **Canton de Vaud:** Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, cheffe du DIRH, T. +41 21 316 70 01;
- **Région Auvergne-Rhône-Alpes:** M. Frédéric Poignard, attaché de presse, T. + 33 4 26 73 48 13, frederic.poignard@auvergnerhonealpes.fr